

## 1. Identification du produit et de la Société

Nom du produit : AQUATEK SUPER

Application : mortier mono composant d'étanchéité à base de ciment

Fabricant : De Neef Construction Chemicals NV/SA, Industriepark 8,  
2220 Heist-op-den-Berg, Belgique

Téléphone : + 32 15 24 93 60

Fax : + 32 15 24 80 72

Contact : Piet Kempnaers

## 2. Composition / Information sur les composants

composants dangereux	Numéro CAS	conc. (% w/w)	Classification de risques	Phrases-R
ciment	665997-15-1	25-50 %	Xi	R36/37/38

## 3. Identification des dangers

Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.

## 4. Premiers secours

Conseil général : en cas de doute ou des symptômes durables, consulter un médecin. Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne évanouie.

Contact avec la peau : Laver la peau à l'eau courante et au savon. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réemploi. Consulter un médecin si l'irritation persiste.

Contact avec les yeux : Rincer les yeux abondamment à l'eau courante pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin.

Ingestion : Ne pas causer le vomissement. Rincer immédiatement la bouche. Consulter un médecin.

## 5. Mesures de lutte contre l' incendie

Moyens d' extinction : Dioxyde de carbone, poudres sèches, halon ou mousse, de l'eau.

Instructions pour combattre l' incendie : Dans un incendie soutenu, utiliser un appareil respiratoire autonome.

## 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Mesures individuelles : Eviter contact avec les yeux et la peau; porter des vêtements appropriés, des lunettes de sécurité et des gants.

Précautions pour la protection de l'environnement : Prévenir l' entrée dans le sol, les nappes aquifères, les cours d' eau et les égouts.

Procédé de nettoyage : mélanger avec de l'eau pour laisser durcir le produit et après durcissement traiter comme déchet de construction.

## 7. Manipulation et stockage

Manipulation : Jamais manger, boire ou fumer pendant le maniement. Pourvoir une ventilation suffisante.

Stockage : Stocker dans les fûts originaux, secs et fermés.

## 8. Contrôle de l' exposition / Protection individuelle

Composants avec les limites de valeurs contrôlables sur le lieu de travail.

Limite d'exposition TWA (8 heures) :

	poussière totale inhalée	poussière respirée
Silice	6 mg/m <sup>3</sup>	2,4 mg/m <sup>3</sup>
Ciment	10 mg/m <sup>3</sup>	4 mg/m <sup>3</sup>

Protection de respiration : protection respiratoire classe P2 en atmosphère concentrée en produit.

Protection personnelle : Porter des vêtements à longues manches, des pantalons longs, des gants en caoutchouc et des lunettes de sécurité.

Protection des yeux : Lunettes de sécurité assurant une protection complète des yeux.

Protection de peau : Porter une combinaison de coton ou coton / synthétique. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réemploi. Laver la peau à l' eau courante et au savon.

## **9. Propriétés physiques et chimiques**

Apparence :	poudre grise
odeur :	neutre
pH :	alcalin
densité :	environ 1,4 kg/dm <sup>3</sup>

## **10. Stabilité et Réactivité**

Stabilité : Stable dans des conditions de stockage normales

Matériaux incompatibles : de l'eau avant l'application du produit.

Produits de décomposition dangereux : Aucun dans des conditions ambiantes.

## **11. Informations toxicologiques**

Effets sur la santé :

Contact avec les yeux : irritation et peut blesser le tissu oculaire si on n'enlève pas immédiatement

L'ingestion : peut provoquer de l'irritation dans les voies digestives

Inhalation : la poudre peut causer de l'irritation dans les organes respiratoires.

Inflammation des muqueuses nasales en conséquence de l'exposition à la poussière de ciment

## **12. Informations écologiques**

Le produit réagit avec de l'eau en produisant un mortier inerte après durcissement.

## **13. Considérations relatives à l'élimination**

Evitez la contamination du sol et de l'eau de surface. Mélangez le produit avec de l'eau et traitez le produit durci comme déchet de construction. La législation locale concernant l'élimination des déchets de construction sera consultée.

## **14. Informations relatives au transport**

Non repris comme matière dangereuse.

## **15. Informations réglementaires**

Selon la directive 88/379/EEC :

Symbole de danger	Xi	irritant
phrases -R	R36/37/38	Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.
phrases-S	S25 S26 S37	Eviter le contact avec les yeux. En cas de contact avec les yeux, rincer abondamment à l'eau et consulter un médecin porter des gants appropriés.

## **16. Autres informations**

Ne pas utiliser sans formation

Cette fiche est conforme au nouveau format ANSI et à la Directive Européenne 91/155/CEE.

Les renseignements fournis sont le résultat d'études et d'expérience. Ils sont donnés en bonne foi, mais ne peuvent, en aucun cas, être considérés comme une garantie de notre part, ni nous attribuer la responsabilité, même en cas de préjudice aux droits de tiers.